

COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE GAGNOA

PARQUET DU PROCUREUR
DE LA REPUBLIQUE
-----REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail
-----COMpte RENDU D'AUDIENCE CORRECTIONNELLE DES
FLAGRANTS DELITS DU 23 DECEMBRE 2025

NUMERO D'ORDRE ET NUMERO RP	NOM ET PRENOMS DES PERSONNES MISES EN CAUSES	NATURE DE LA PREVENTION, DATE ET LIEU DES FAITS	TEXTES APPLIQUES	REQUISITIONS DU MINISTERE PUBLIC	DECISIONS DU TRIBUNAL	OBSERVATIONS (Montant des vols, abus de confiance, escroqueries, et autres, incapacité de travail)
01	914/25 SAMENE MICHAEL SOKOU, 33 ans MD du 15/12/2025	Escroquerie portant sur la somme de 1.000.000F à Gagnoa courant décembre 2024 .	Arts : 471 et 484 du Code Pénal	Coupable 06 mois d'E 300.000F/A Dépens.	Le Tribunal Publiquement Contradictoire Coupable 06 mois d'E 300.000F/A CPC recevable bien fondée 1.080.000F Dépens.	
03	915/25 HERMANN BAMITEFA, 23 ans MD du 15/12/2025	Escroquerie portant sur la somme de 1.400.000F à Gagnoa courant mars 2025 .	Arts: 471 et 484 du Code Pénal	Coupable 06 mois d'E 300.000F/A Dépens.	Le Tribunal Publiquement Contradictoire Requalifié en ceux d'abus de confiance Coupable 06 mois d'E 300.000F/A CPC bien fondée	

					1.400.000F/DI Dépens.	
04	925/25	FOFANA LADJI MOHAMED, 35 ans MD du 22/12/2025	Cession de 41 boulettes à autrui en vue de sa consommation personnelle à Gagnoa courant année 2025.	Arts : 2, 4, 17 et 42 de la loi N°2022-407 du 13/06/2022 portant lutte contre le trafic et l'usage illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et leurs précurseurs en Côte d'Ivoire.	Coupable 12 mois d'E 300.000F/A Confiscation du scellé en vue de sa destruction 03 ans PD 03 ans IP Dépens.	Le Tribunal Publiquement Contradictoire Coupable 12 mois d'E 300.000F/A 05 ans PD 05 ans IP Confiscation du scellé en vue de sa destruction Dépens.

Fait à Gagnoa, le Mardi 23 Décembre 2025

Le Procureur de la République



KOUAKOU ANDRE THIASSOU
Procureur de la République
Près le Tribunal de Première Instance
de Gagnoa